

**ASSOCIATION SYNDICALE
DU SOLEIL LEVANT
69390 VERNAISON**

Vernaison , le 22 Février 1996

CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que l'assemblée générale de notre copropriété aura lieu le :

Jeudi 14 mars 1996 à 20 H 15 précises.

A la salle de la mairie située au dessous de la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du bilan financier 1995.
- Proposition de divers devis :
 - Elagage des chênes
 - Entretien des espaces verts par un paysagiste.
 - Egouts
- Garantie décennale.
- Informations sur l'avancement des travaux du mur d'enceinte à restaurer :
(partie du haut du lotissement).
- Questions diverses.
- Bilan prévisionnel 1996.

Un pot de l'amitié vous sera offert à la fin de notre réunion.

Comptant sur votre exactitude ainsi que votre présence , et vous en remerciant par avance,

Veuillez agréer , Madame , Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le bureau.

**ASSOCIATION SYNDICALE
DU SOLEIL LEVANT
69390 VERNAISON**

Vernaison, le 20 mars 1996

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU JEUDI 14 MARS 1996.

BUREAU :

Vice-président : Monsieur BARRET.	Président : Monsieur BARD.
Trésorier : Monsieur PONS.	Trésorière adjointe : Madame PRENAT.
Secrétaire : Monsieur NICOLLET.	Secrétaire adjointe : Madame MARTIN.

NOMBRE DE LOTS VENDUS : 48

NOMBRE DE PROCURATIONS : 10

IL EST 20 HEURES 30, LE QUORUM EST ATTEINT AVEC 29 PRESENTS

PRESENTATION DU BUDJET 1995 :

Un exemplaire de ce budget vous a été remis lors de la réunion.

PROPOSITION DE DIVERS DEVIS :

Devis d'entretien à titre consultatif :

- Désherbage espaces verts,
- entretien obligatoire : élagage de trois gros arbres dans la zone verte mitoyenne avec le lot N° 12.
- nettoyage du caniveau d'évacuation des eaux pluviales.

Une étude est faite pour la location du matériel nécessaire chez KILOUTOU ou LAFOND pour obtenir celui-ci à moindre coût.

GARANTIE DECENNALE :

Dossier actuellement en cours.

Il s'avère nécessaire d'envoyer un courrier un peu plus incisif à la société DECINES IMMOBILIER pour obtenir enfin les coordonnées ainsi que le N° de contrat de la compagnie d'assurance qui couvre celle-ci.

AVANCEMENT DU MUR D'ENCEINTE :

Compte-rendu de Monsieur SILVA :

Nous comptons sur des bonnes volontés pour poser le grillage avant le crépissage du mur. Reprise des travaux au Printemps : un planning estimatif va vous être proposé pour une progression rapide de cette restauration.

QUESTIONS DIVERSES :

- VOIRIES :

10% du mur qui longe la CD15 : 186 m² devra être cédé gratuitement à la COURLY. (voir le plan d'occupation des sols sur le cahier des charges)

Une négociation est en cours pour la reconstruction du mur.

- Le lotissement demande à participer à l'aménagement d'un abribus efficace en bas du chemin de la ROSSIGNOLE, pour la sécurité de nos enfants ainsi que de la nôtre à la sortie du lotissement.

RAPPELS :

Nos espaces verts NE DOIVENT PAS DEVENIR DES DEPOTS D'ORDURES!

Une déchetterie existe à PIERRE-BENITE, l'accès y est gratuit.

Bien que le domaine soit un lotissement privé, il est rappelé que les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents :

ATTENTION :... CECI EST VALABLE POUR L'ENSEMBLE DU LOTISSEMENT :

- aux vélos lorsqu'ils traversent le chemin des FERRATIERES pour pénétrer dans la partie haute du lotissement sans aucune visibilité.
- A l'utilisation de planches à roulettes qui n'est pas sans danger.
- A la limitation de vitesse pour les conducteurs : 20 KM/H

S'IL VOUS PLAÎT : SENSIBILISEZ VOS VISITES A CE SUJET.

Il est rappelé que les problèmes de voisinage doivent être réglés en tant que tels.

Le Bureau informe les copropriétaires qu'un dossier d'archives est à leur disposition pour consultation.

BUDJET PREVISIONNEL 1996 :

Le budget 1996, ainsi que la cotisation annuelle ont été votés par :

36 VOIX : POUR ET 3 VOIX : CONTRE

Pour un montant de 1000 francs.

Un paiement en trois fois est accepté sous condition de la présentation de trois chèques à encaissement différé, à présenter au plus tard le 30 mars 1996 auprès d'un des membres du bureau.

Il existe une possibilité de réduire sa cotisation, en participant aux travaux de nettoyage des espaces verts.:

350 francs par journée, à déduire de la cotisation 1997.

TOUS LES MEMBRES DU BUREAU vous remercie de l'intérêt que vous avez apporté par votre présence à l'assemblée générale, et espère avoir répondu à vos attentes.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

POUR LE BUREAU :
LE PRESIDENT :

J.Y.BARD

L O T I S S E M E N T " L E S O L E I L L E V A N T "

----- C O M P T E - R E N D U C O M P T A B I L I T E 1995 -----

DISPONIBILITES AU 01/01/95 :

LIVRET	13471.86 F
COMPTE COURANT	1184.22 F
TOTAL DISPONIBLE	----- 14656.08 F

RECETTES :

----- COTISATIONS	45450.00 F
-------------------	------------

DEPENSES :

EDF	9488.93 F
TAXES FONCIERES	2121.00 F
ASSURANCE	833.00 F
ESPACES VERTS	3252.10 F
DIVERS	348.90 F
ESSAIS CREPISSEMENT MUR	1767.51 F
FOURNITURES LAMPADAIRES	419.65 F
TOTAL DES DEPENSES :	----- 18231.09 F

(DISPONIBLE +RECETTES) -DEPENSES = 41874.99 F

DISPONIBILITES AU 31/12/95 :

COMPTE CHEQUE	953.13 F
LIVRET	40921.86 F
TOTAL 31/12/95	----- 41874.99 F

LOTISSEMENT " LE SOLEIL LEVANT "

PREVISIONS COMPTABILITE 1996

RECETTES :

Cotisations 24850.00 F

cotisation de base 700f déduction par journée espace vert
350f.soit 27 journées.

DEPENSES :

EDF 10000.00 F

TAXES FONCIERES 2200.00 F

ASSURANCE 850.00 F

ESPACES VERTS 3320.00 F

DIVERS 200.00 F

CREPISSAGE MUR 15000.00 F

FOURNITURES LAMPADAIRES 850.00 F

DISPONIBILITES :

COMPTE CHEQUE 953.13 F

LIVRET 40921.86 F

(RECETTES + DISPONIBILITES) - DEPENSES = 34304.99 F

+ 5000 arbres -
+ 4000 tranchée -

ERRATUM :

Sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 14 mars 1996

Il faut lire dans le paragraphe :

QUESTIONS DIVERSES : VOIRIES :

10% des **terrains**, qu longent la CD 15, soit 186 M², devra être cédé gratuitement
au **Conseil Général du Rhône**.

Comptant sur votre compréhension, sincères salutations

Pour le BUREAU :

J.MARTIN.

J.MARTIN.

Pour le BUREAU :

Comptant sur votre compréhension, sincères salutations

10% des **terrains**, qu longent la CD 15, soit 186 M², devra être cédé gratuitement
au **Conseil Général du Rhône**.

QUESTIONS DIVERSES : VOIRIES :

Il faut lire dans le paragraphe :

Sur le compte-rendu de l'assemblée générale du 14 mars 1996

ERRATUM :